

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 février 2017

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoints, FERRIOT Valérie, HEMMERTER Jacky, KLEIN Céline et MULLER Yannick

Absents excusés : JEHLE Christine, TEDONE Pascal et WIES Alexis

---

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 9 février 2017 avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## **Compte –rendu de la séance**

### **RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC**

N° 57506-2017-02/01

Le maire détaille au conseil municipal les travaux de rénovation de l'éclairage public suite au diagnostic effectué par les services de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud et à l'appel d'offres pour l'attribution des travaux dans les 28 communes de l'ancienne CCSMS, travaux subventionnés dans le cadre du TEPCV (Territoire Energie Positive en faveur de la Croissance Verte).

Les travaux ci-après sont prévus dans la commune :

- sécurisation des armoires de commande
- mise en place d'horloges astronomiques pour l'allumage et l'extinction de l'éclairage public
- remplacement de 15 luminaires actuels par des luminaires LED

Pour éventuellement modifier ou compléter l'éclairage public, le maire propose au conseil municipal de faire une visite nocturne de l'ensemble des installations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'ensemble des travaux de rénovation de l'éclairage public :

- autorise le maire à signer tous les documents pour la réalisation des travaux
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Adopté à l'unanimité.

## **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL : AMITER**

### **TRAVAUX DE VOIRIE : RUE DE L'ETANG**

N° 57506-2017-02/02

Le maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de voirie de la rue de l'Etang depuis le pont du contournement de Niederstinzeln jusqu'à la limite communale avec Diedendorf en lisière de la forêt domaniale. Ce projet a été élaboré en collaboration avec les services de l'agence MATEC (Moselle Agence Technique).

- VU l'état de dégradation importante de la chaussée et du pont du ruisseau de la Lach
- VU l'intérêt touristique de cette voirie communale qui permet de relier la commune aux différents circuits pédestres et cyclables en direction du Canal de la Sarre, qui se trouve à moins de 5kms et qui dessert les pôles touristiques de Mittersheim et Harskirchen en proche Alsace Bossue
- VU l'intérêt économique pour l'exploitation des particuliers de la forêt domaniale d'environ 650ha, située sur le banc communal
- VU l'intérêt économique pour l'exploitation piscicole de nombreux étangs, situés à proximité, d'une superficie totale supérieure à 50ha et dont le plus important est le Langweiher
- VU le montant total estimatif des travaux chiffré à 131 608 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2017/2018
- s'engage à couvrir pendant la période 2017/2018 la partie à la charge de la commune avec inscription au budget
- sollicite la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) d'un montant de 50 000€
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation du projet

Adopté à l'unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : MINISTERE DE L'INTERIEUR**  
**TRAVAUX DE VOIRIE : RUE DE L'ETANG**

N° 57506-2017-02/03

Le maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de voirie de la rue de l'Etang depuis le pont du contournement de Niederstinzeln jusqu'à la limite communale avec Diedendorf en lisière de la forêt domaniale. Ce projet a été élaboré en collaboration avec les services de l'agence MATEC (Moselle Agence Technique).

- VU l'état de dégradation importante de la chaussée et du pont du ruisseau de la Lach
- VU l'intérêt touristique de cette voirie communale qui permet de relier la commune aux différents circuits pédestres et cyclables en direction du Canal de la Sarre, qui se trouve à moins de 5kms et qui dessert les pôles touristiques de Mittersheim et Harskirchen en proche Alsace Bossue
- VU l'intérêt économique pour l'exploitation des particuliers de la forêt domaniale d'environ 650ha, située sur le banc communal
- VU l'intérêt économique pour l'exploitation piscicole de nombreux étangs, situés à proximité, d'une superficie totale supérieure à 50ha et dont le plus important est le Langweiher
- VU le montant total estimatif des travaux chiffré à 131 608 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2017/2018
- s'engage à couvrir pendant la période 2017/2018 la partie à la charge de la commune avec inscription au budget
- sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la réserve parlementaire
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation du projet

Adopté à l'unanimité

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR**  
**TRAVAUX DU PONT DE LA LACH - RUE DE L'ETANG**

N° 57506-2017-02/04

Le maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de réfection du pont de la Lach dans la rue de l'Etang ; ruisseau déversoir de nombreux étangs d'une superficie totale supérieure à 50ha.

- VU l'état de dégradation importante du pont du ruisseau de la Lach
- VU l'intérêt touristique de cette voirie communale qui permet de relier la commune aux différents circuits pédestres et cyclables en direction du Canal de la Sarre, qui se trouve à moins de 5kms et qui dessert les pôles touristiques de Mittersheim et Harskirchen en proche Alsace Bossue
- VU l'intérêt économique pour l'exploitation des particuliers de la forêt domaniale d'environ 650ha, située sur le banc communal
- VU l'intérêt économique pour l'exploitation piscicole de nombreux étangs situés à proximité, d'une superficie totale supérieure à 50ha et dont le plus important est le Langweiher
- VU le montant total estimatif des travaux chiffré à 13 075 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2017/2018
- s'engage à couvrir pendant la période 2017/2018 la partie à la charge de la commune avec inscription au budget
- sollicite la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation du projet

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 21 H45

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 23/02/2017

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 23/02/2017

POUR EXTRAIT CONFORME  
Niederstinzeln, le 23/02/2017  
Le Maire :  
Didier KLEIN